

UNIVERSITE DE MONCTON

SENAT ACADEMIQUE

Réunion du 16 mars 1973

Sont présents:

- Me Adélarde Savoie
- M. Helmut Schweiger
- M. Léandre Bourque
- M. Roland Cloutier
- Père Maurice Chamard
- M. Arthur Chiasson
- M. Gérard Cormier
- Mlle Huberte Richard
- M. Aurèle Young
- Sr Marielle Préfontaine
- M. Claude Touchette
- Sr Germaine Preston
- M. Agnez Hall
- M. Raoul Dionne
- Père Jean-Guy Lachance
- Sr Anne-Marie Savoie
- M. Fernand Girouard
- M. Rafaël Candela
- M. Jean Cadieux
- M. Jean Ladouceur
- M. Eugène Richard
- M. Yvan Albert
- M. Aldéo Renaud
- M. Vance Toner
- Mlle Jacqueline Cyr
- M. Brian Newbold
- M. Marcel Rheault
- M. Denis Losier
- Sr Irène Léger
- M. Jacques Lebel
- M. Normand Savoie
- M. Médard Collette
- Père Roland-E. Soucie

**1 - OUVERTURE PAR LE PRESIDENT**

Me Adélarde Savoie souhaite la bienvenue aux membres, constate la régularité de la réunion et déclare l'assemblée ouverte.

**2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DES 8, 9, 10 et 11 FE VRIER**

Il est proposé par Brian Newbold et appuyé par Rafaël Candela que le procès-verbal de la dernière réunion soit accepté moyennant les modifications suivantes:

Page 4 - No 7 - ii. on devrait lire "Deutsch" au lieu de "Deutsh".

Page 7 - No 10- 1) sous Faculté des Sciences - 2e paragraphe: on devrait lire "aspects spécifiques" au lieu de "aspect spécifique"

Page 12 - A la dernière ligne on devrait lire "Proposition" au lieu de "ptoposition".

**2 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DES 8, 9, 10 et 11 FEVRIER 1973 (suite)**

Page 11 - Ajouter au No 10 - 3), à la fin, une troisième proposition qui se lirait comme suit:

Il est proposé par Roland Cloutier et appuyé par Arthur Chiasson qu'un collègue affilié puisse élaborer et présenter au Sénat Académique de nouveaux programmes.

Vote: Pour: 22 Contre: 3 Abstention: 2  
Adopté.

Page 15 - Ajouter un No F) Ecole des Sciences Domestiques  
Il n'y a pas de rapport spécifique.

Adopté.

**3 - CORRESPONDANCE**

Une lettre de M. Michel Rivard, Secrétaire général de la Fédération des Etudiants de l'Université de Moncton appuyant la création d'une Faculté des sciences sociales et du comportement.

Une lettre de l'Association des étudiantes en sciences domestiques demandant le statu quo pour l'Ecole des sciences domestiques.

Lettre du professeur Naidu, suggérant que le département de sociologie appartienne à la Faculté des arts.

**4 - INTEGRATION DES DEPARTEMENTS ET ECOLES**

Une délégation, composée de professeurs et d'étudiants de l'Ecole des sciences sociales et du département de psychologie demande à être entendue Au Sénat Académique.

Il est proposé par Denis Losier et appuyé par Eugène Richard que le comité conjoint des professeurs et étudiants de l'Ecole des sciences sociales et du département de psychologie soit invité à présenter son point de vue concernant l'avenir de l'Ecole et du département mentionnés.

On demande un vote secret sur cette proposition.

Vote: Pour: 16 Contre: 10 Abstention: 2 Adopté.

Il est proposé par le Père Jean-Guy Lachance et appuyé par Roland Cloutier qu'on demande au Conseil Académique d'établir des procédures concernant la présence d'une délégation au Sénat Académique.

Adopté avec 2 abstentions.

La délégation est donc invitée à se présenter pour une période de 30 minutes.

Me Savoie souhaite la bienvenue aux professeurs et étudiants de l'Ecole des sciences sociales et du département de psychologie.

Les points suivants furent soulevés lors de la discussion.

- Une étude a été faite suite à la recommandation adoptée au dernier Sénat académique. Après consultation le comité a conclu qu'une Faculté des sciences sociales et du comportement devrait être créée.

#### 4 - INTEGRATION DES DEPARTEMENTS ET ECOLES (suite)

- Une Faculté des sciences sociales et du comportement favoriserait les relations entre professeurs et étudiants.
- Dans un milieu défavorisé, une Faculté des sciences sociales a un rôle important à jouer.
- Une nouvelle structure interne permettrait aux sciences sociales plus d'épanouissement et une meilleure émancipation.

Me Savoie remercie alors la délégation d'avoir donné son point de vue.

##### Sciences Domestiques

Après discussion, il est proposé par Sr Marielle Préfontaine et appuyé par Jacqueline Cyr que, nonobstant la résolution du Sénat des 8, 9, 10 et 11 février, l'Ecole des sciences domestiques garde le statu quo pour une période de 2 ans et pendant cette période:

- a) qu'une étude soit faite de la demande de diplômés en diététique, en enseignement et en économie familiale (économiste ménagère) afin de permettre à l'Ecole des sciences domestiques de mieux se définir;
- b) que le Conseil des Gouverneurs réglemente les attributions (fonctions) d'un chef de département.

Vote: Pour: 21 Contre: 6 Abstention: 2 Adopté.

##### Ecole des Sciences Infirmières

Il est proposé par Huberte Richard et appuyé par Sr Germaine Preston que l'Ecole des Sciences Infirmières de l'Université de Moncton maintienne le statu quo

- a) pour lui donner la possibilité d'ici juillet 1974 d'étudier l'éventualité d'une intégration à l'une des facultés existantes si à ce moment la chose s'avère essentielle et réalisable;
- b) pour lui permettre de planifier un programme spécial de bourses ou autres pendant une période définie, dans le but de promouvoir un perfectionnement professionnel de son corps professoral, peu importe le statu de l'Ecole des sciences infirmières dans l'avenir.

Il est proposé par Jean Cadieux et appuyé par Roland Cloutier qu'on apporte un amendement à cette proposition: que le statu quo soit d'une période de deux (2) ans.

Adopté avec 1 abstention

Vote: Pour: 22 Contre: 6 Abstention: 1 Adopté.

##### Ecole des Sciences Sociales

Après discussion, il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Roland Cloutier que les départements d'économie, service social, sciences politiques, le secteur sociologie et le département de psychologie fassent partie d'une Ecole des sciences sociales et du comportement pour une période de deux (2) ans, afin de permettre à l'Université durant cette période, de régler ses structures internes.

Vote: Pour: 21 Contre: 4 Adopté.

#### 4 - INTEGRATION DES DEPARTEMENTS ET ECOLES (suite)

Ecole des Sciences Sociales (suite)

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Jean Cadieux qu'on nomme immédiatement une commission interne qui aurait comme mandat de faire rapport au Sénat de l'évolution de la structure des écoles professionnelles en fonction des résolutions acceptées aujourd'hui. Cette commission doit être constituée:

- du Vice-recteur à l'enseignement
- d'un représentant du Sénat
- d'un représentant de chacune des écoles  
(Sc. Inf., Sc. Dom., Sc. Soc.) et
- d'un représentant étudiant de chacune des écoles.

Adopté avec 1 abstention.

Afin de former cette commission, chaque section devra nommer son représentant et au prochain Sénat, on nommera le représentant qui fera partie de cette commission.

Appellation des diplômes des départements de l'Ecole des sciences sociales et du comportement

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Aurèle Young que les diplômes octroyés par l'Ecole des sciences sociales et du comportement aient l'appellation "Baccalauréat en sciences sociales avec spécialisation ou majeur".

Vote: Pour: 13 Contre: 2 Abstention: 4 Adopté.

Pour ce qui est de la Maîtrise, on devra contacter le personnel du département concerné.

Changement de l'appellation "Chef de département"

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par Aurèle Young que le titre de "chef de département" soit aboli et remplacé par celui de "directeur de département".

Adopté avec 2 abstentions.

#### 5 - REGLEMENTS ACADEMIQUES

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par Helmut Schweiger que le Sénat accepte les règlements académiques tels que présentés par le Conseil Académique.

Adopté.

#### 6 - PROGRAMMES

1) Ecole des sciences domestiques

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Roland Cloutier que les changements recommandés au Baccalauréat et le programme de Maîtrise se à temps partiel en sciences domestiques soient acceptés par le Sénat Académique.

Adopté.

2) Conditions d'admission particulières pour le département des Arts Visuels

Le département des arts visuels, avec l'appui du Conseil de la Faculté des arts, demande l'autorisation de faire exception aux conditions générales d'admission de l'Université pour certains cas d'étudiants.

## 6 - PROGRAMMES (suite)

## 2) Conditions d'admission particulières pour le département des Arts Visuels (suite)

Le Comité des programmes recommande la ratification de la proposition suivante:

"Que les candidats de dix-sept ans ou plus qui ne remplissent pas les conditions générales d'admission à l'Université et qui montrent une réelle aptitude en création artistique puissent être admis après avoir subi des examens en sculpture, dessin, peinture, etc...".

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par Arthur Chiasson que la recommandation du Comité des programmes concernant les conditions particulières d'admission en Arts Visuels soit acceptée à titre d'essai.

Adopté avec 3 abstentions.

## 3) Cours inscrits dans l'annuaire

Le Collège de Bathurst demande et le Comité des programmes recommande que le Collège de Bathurst puisse continuer à offrir le cours ADR 2000 - Psychologie et technique de la communication.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Raoul Dionne que ce cours apparaisse dans l'annuaire du Collège de Bathurst et que soient annulés tous les autres cours qui étaient publiés dans les annuaires précédents et qui ne seront plus inclus dans l'annuaire de l'Université de Moncton pour l'année universitaire 1973-1974.

## 4) Maîtrise en français

Le département de français, à la suite de l'introduction du baccalauréat avec spécialisation en français, présente une restructuration de la maîtrise. Il propose une maîtrise avec thèse et une maîtrise sans thèse.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par le Père Maurice Chamard que le Sénat accepte les deux maîtrises en français telles que présentées par le Comité des programmes.

Adopté avec 1 abstention.

## 5) Nouveau cours au département d'histoire

A la demande de la Faculté des sciences, le département d'histoire de la Faculté des arts a présenté un cours intitulé "Histoire des sciences" 6 crédits.

Le Comité des programmes a étudié le syllabus du cours et recommande son acceptation.

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par Brian Newbold qu'on accepte ce cours à l'essai pour l'année académique 1973-1974.

Adopté.

**7 - DEUX PREMIERES ANNEES EN EDUCATION PHYSIQUE AU COLLEGE SAINT-LOUIS-MAILLET**

M. Claude Touchette fait lecture d'une lettre reçue de M. Vance Toner, directeur du département de l'éducation physique concernant la demande d'offrir les deux premières années en éducation physique au Collège Saint-Louis-Maillet.

Dans sa lettre à M. Touchette, M. Vance Toner recommanderait la mise sur pied d'un comité ad hoc pour analyser les points suivants:

- a) Mécanismes permanents de collaboration entre le département sur le campus et le département hors campus.
- b) Processus d'élaboration et de modification des programmes d'étude.
- c) Modalités d'admission et d'inscription.
- d) Critères d'évaluations, etc...

M. Raoul Pionne informe le Sénat que le Comité de contrôle de l'enseignement n'a pas encore fait de rapport concernant la possibilité d'offrir les deux premières années en éducation physique au Collège Saint-Louis-Maillet.

Il est alors proposé par Claude Touchette et appuyé par le Père Maurice Chamard qu'un comité ad hoc soit formé afin d'analyser les points ci-haut mentionnés, avant d'accéder à la demande du Collège Saint-Louis-Maillet et que le Comité de contrôle fasse un rapport au Sénat académique.

Adopté.

M. Touchette dit qu'il voudrait étudier les conséquences que pourrait avoir la décentralisation des deux premières années en éducation physique.

Etant donné la situation, on doit attendre les recommandations du Comité de contrôle.

**8 - REPRESENTATION DES ETUDIANTS AU CONSEIL ACADEMIQUE ET AUX CONSEILS DES FACULTES**

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par Aurèle Young qu'au moins un étudiant soit accepté à siéger de plein droit aux Conseils des Facultés et Ecoles et aux réunions des départements et au Comité de la Bibliothèque. Pour le Conseil Académique, que l'un ou l'autre des représentants étudiants au Sénat soit autorisé à siéger.

Adopté.

**9 - FORMATION D'UN COMITE POUR ETUDIER LES PROCEDURES CONCERNANT LA COLLATION DES GRADES**

Me Adélarde Savoie informe les sénateurs que Mgr Donat Chiasson n'a pas jugé opportun de recevoir un grade honorifique de l'Université de Moncton et que son substitut, le Dr Léon Richard a accepté l'invitation qui lui a été faite au nom du Sénat académique.

Donc, les personnes qui vont recevoir un grade honorifique sont:

Dr Léon Richard M. Kenneth Cox  
 Mme Blanche Bourgeois  
 Père Emile Legault Me Reuben Cohen Juge Louis Lebel

**9 - FORMATION D'UN COMITE POUR ETUDIER LES PROCEDURES CONCERNANT LA COLLATION DES GRADES (suite)**

En ce qui concerne la formation d'un comité pour étudier les procédures concernant la collation des grades;

Il est proposé par Helmut Schweiger et appuyé par le Père Maurice Chamard que le Recteur propose les membres de ce comité à la prochaine réunion du Sénat académique, après avoir consulté les différents organismes compétents de l'Université.

Adopté.

**10 - DIVERS**

A) Formation d'un comité ad hoc pour étudier la possibilité d'offrir les deux premières années en éducation physique au Collège Saint-Louis-Maillet.

Il est proposé par Claude Touchette et appuyé par Helmut Schweiger que ce comité ad hoc soit composé comme suit:

- Vice-doyen de la Faculté des sciences de l'éducation qui agirait comme président du comité.
- Un professeur en éducation physique
- Un professeur du Collège Saint-Louis-Maillet
- Le directeur des étudiants ou un autre représentant du Collège Saint-Louis-Maillet.

Adopté.

B) Comité conjoint pour étudier les programmes en éducation

Ce comité doit être formé suite à l'entente entre le gouvernement et l'Université. Il doit être composé comme suit:

- Le doyen de la Faculté des sciences de l'éducation 3 membres nommés par le Ministre
- 3 membres nommés par l'Université

Ce comité entrera en fonction le 1er juillet 1973 et la nomination des représentants de l'Université relève du Conseil des Gouverneurs.

Il est proposé par le Père Maurice Chamard et appuyé par Helmut Schweiger que la formation de ce comité soit étudiée par la Faculté des sciences de l'éducation après consultation avec les autorités du gouvernement et que le Sénat soit informé des membres nommés à sa prochaine réunion.

Adopté.

C) Commission de l'Enseignement Supérieur des Maritimes

Un comité de nomination sera mis sur pied pour la Commission de l'Enseignement Supérieur des Maritimes.

Il y a cinq (5) personnes désignées pour représenter les universités.

On demande au Sénat de se nommer un représentant qui, avec le recteur, fera partie de ce comité de nomination.

Il est proposé par Raoul Dionne et appuyé par Fernand Girouard que M. Jean Cadieux soit le représentant nommé par le Sénat académique au Comité de nomination pour la Commission de l'Enseignement Supérieur des Maritimes.

Adopté.

**10 - DIVERS ( suite)**

## D) Système de Notes

Afin de sensibiliser tous les professeurs au nouveau système de notes, on organisera des ateliers et les collèges affiliés seront informés par un représentant.

## E) Calendrier universitaire

Il est proposé par Denis Losier et appuyé par Sr Germaine Preston que le calendrier universitaire de l' année 1973-1974 soit accepté tel que présenté.

Adopté.

**11 - AJOURNEMENT**

Il est proposé par Aurèle Young et appuyé par Sr Marielle Préfontaine que la réunion soit ajournée.

Adopté.

(Signé) Me Adélard Savoie, Président

(Signé) M. Léandre Bourque, Secrétaire